

**N° OJ : 51****Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021****Objet : Sports - Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 45.256,35 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 45.256,35 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021 à l'attention des associations suivantes réparti comme suit :

- 1) 10.000,00 EUR à l'asbl "Vision Solidaire" pour l'organisation de galas de Boxe le 11/11/2021 et le 18/12/2021;
- 2) 25.000,00 EUR à l'asbl "World Padel Tournaments Belgium" pour l'organisation d'un tournoi international de Padel;
- 3) 10.256,35 EUR à l'asbl "Bains de Bruxelles" comme complément de fonctionnement.

Annexes :